

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -**

La Société Tunisienne de l'Air -Tunisair - publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 septembre 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Abdelmajid DOUIRI (IMI Consulting) et Khaled Kalia « administrateur provisoire »(Cabinet A MTA- Raja Ismail).

BILAN 2012

ACTIFS			
Exercice clos le 31 décembre			
(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2012	2011
Actifs Non Courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles		4 286	4 286
<i>Amortissements</i>		-4 152	-4 128
		134	158
Immobilisations Corporelles	6-1-1	2 254 931	2 138 876
<i>Amortissements</i>		-1 260 903	-1 177 040
		994 028	961 836
<i>Immobilisations Financières</i>	6-1-2	177 485	180 186
<i>Provisions</i>		-62 081	-48 602
		115 404	131 584
Total des Actifs Immobilisés		1 109 566	1 093 578
Autres Actifs Non Courants	6-1-3	29 515	29 007
Total des Actifs Non Courants		1 139 081	1 122 585
Actifs Courants			
Stocks		3 697	3 597
<i>Provisions</i>		-71	-62
		3 626	3 535
Clients et Comptes Rattachés	6-1-4	199 332	141 897
<i>Provisions</i>		-114 855	-108 720
		84 477	33 177
Autres Actifs Courants	6-1-5	176 176	150 804
Placements et Autres Actifs Financiers	6-1-6	11 227	10 363
Liquidités et Equivalents de Liquidités	6-1-7	89 515	93 216

Total des Actifs Courants		365 021	291 095
TOTAL DES ACTIFS		1 504 102	1 413 680
BILAN 2012 (SUITE)			
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Exercice clos le 31 décembre			
(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2012	2011
Capitaux propres	6-1-8		
Capital Social		106 199	106 199
Réserves		473 427	473 859
Autres capitaux propres		20	71
Résultats Reportés		-147 122	-13 624
Total Capitaux Propres Avant Résultat de l'Exercice		432 524	566 505
Résultat de l'Exercice Après Impôt		-125 799	-134 425
Total Capitaux Propres Avant Affectation		306 725	432 080
Passifs			
Passifs Non Courants			
Emprunts	6-1-9	382 405	352 168
Provisions	6-1-10	34 545	31 357
Autres Passifs Non Courants	6-1-11	10 309	15 321
Total Passifs Non Courants		427 259	398 846
Passifs Courants			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	6-1-12	268 203	156 549
Autres Passifs Courants	6-1-13	303 911	230 410
Autres Passifs financiers	6-1-14	198 004	195 795
Total Passifs Courants		770 118	582 754
Total des Passifs		1 197 377	981 600
Total des Capitaux Propres & Passifs		1 504 102	1 413 680
ETAT DE RESULTAT 2012			
(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2012	2011
Produits d'Exploitation			
Revenus	6-2-1	1 117 306	929 878
Autres Produits d'exploitation	6-2-2	47 982	48 931

Total des Produits d'Exploitation		1 165 288	978 809
Charges d'Exploitation			
Achats d'Approvisionnements Consommés	6-2-3	-381 496	-306 365
Charges de Personnel	6-2-4	-181 414	-168 154
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	6-2-5	-118 763	-107 665
Redevances Aéronautiques	6-2-6	-325 675	-264 774
Assistance fournie aux avions		-152 923	-137 743
Loyer avions		-6 575	-2 184
Commissions sur Vente de titres de transport		-18 071	-11 729
Autres Charges d'Exploitation	6-2-7	-89 643	-69 985
Total des Charges d'Exploitation		-1 274 560	-1 068 599
RESULTAT D'EXPLOITATION		-109 272	-89 790
Charges Financières Nettes	6-2-8	-28 326	-42 118
Produits des Placements et Autres Produits Fin.	6-2-9	9 026	8 865
Gains de change et Autres Gains Ordinaires	6-2-10	35 178	14 196
Pertes de Change et Autres Pertes Ordinaires	6-2-11	-32 405	-25 578
Résultat des Activités Ordinaires Avant Impôt		-125 799	-134 425
Impôt sur les Bénéfices		-	-
Résultat des Activités Ordinaires Après Impôt		-125 799	-134 425
Résultat Net de l'Exercice		-125 799	-134 425
Effets des Modifications Comptables	6-2-12	926	-23 465
Résultat Après effets de Modifications Comptables		-124 873	-157 890

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE 2012

RUBRIQUES	NOTES	2012	2011
(En milliers de dinars tunisiens)			
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'EXPLOITATION	6-3-1		
Encaissements reçus des clients	6-3-1-1	1 114 792	920 639
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	6-3-1-2	-1 029 214	-807 103
Intérêts payés		-16 548	-14 645
Impôts, Droits, Taxes et versements assimilés		8 202	-28 176
Primes d'assurance déboursées		-10 652	-13 763
Autres flux affectés à l'exploitation		-37 614	-76 480
Flux nets affectés aux activités d'exploitation		28 966	-19 528
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'INVESTISSEMENT	6-3-2		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6-3-2-1	-60 238	-70 865

Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		23	467
Acquisitions d'immobilisations financières		0	0
Cessions d'immobilisations financières		0	0
Prêts à Long et Moyen Termes accordés		-779	-1 822
Remboursements de prêts et cessions d'obligations		3 964	7 610
Intérêts et Dividendes reçus		9 053	33 814
Autres flux liés aux activités d'investissement		-97	-423
Flux nets affectés aux activités d'investissement		-48 074	-31 219
FLUX DE TRES. LIES AUX OP. DE FINANCEMENT			
Dividendes et autres distributions		0	0
Encaissements provenant d'emprunts		443 843	148 408
Remboursements d'emprunts		-424 610	-134 679
Flux nets affectés aux activités de financement		19 233	13 729
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	6-3-3	-3 826	-1 849
VARIATION DE TRESORERIE		-3 701	-38 867
Trésorerie au début de la période		93 216	132 083
Trésorerie à la fin de la période		89 515	93 216

Schéma des soldes intermédiaires de gestion (En milliers de dinars)

PRODUITS	2 012	2 011	CHARGES	2 012	2 011	SOLDES	2012	2011
Ventes de marchandises			Coûts d'achat des marchandises Vendues	-	-	Marge Commerciale	-	-
Revenus et Autres Produits d'exploitation	1 165 288	978 749	Achats d'approvisionnement. Consommés	-381 496	-306 365	Marge Sur Coût Matières	783 792	672 384
Marge Commerciale		-						
Marge sur coût matières	783 792	672 384	Autres charges externes	-588 314	-484 070			
Total	783 792	672 384	Total...	-588 314	-484 070	Valeur Ajoutée Brute	195 478	188 314
Valeur ajoutée brute	195 478	188 314	Impôts et Taxes	-4 640	-2 318			
		-	Charges de Personnel	-181 414	-168 154			
Total	195 478	188 314	Total	-186 054	-170 472	Excédent Brut d'Exploitation	9 424	17 842
Excédent ou insuffisance brut d'expl.	9 424	17 843	Autres charges ordinaires	-32 405	-25 558			-
Autres gains ordinaires	36 533	15 412	Charges financières	-14 612	-11 356			-
Produits financiers et des placements	8 791	8 865	Dots. aux Amort. et aux Provisions	-134 421	-140 465			-
Transferts de charges	891	854	Impôts sur les bénéfices	-	-			-
Total	55 639	42 974	Total	-181 438	-177 379	Résultat Activités Ordinaires après Impôts	-125 799	-134 425
Résultat des activités ordinaires	-125 799	-134 425	Effets Modifications Comptables	926	-23 465			
Total	-125 799	-134 425	Total	926	-23 465	Résultat Net après. Modification Comptable	-124 873	-157 890

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

MANAGEMENT (Depuis le 01/03/2012)

Président Directeur Général : RABAH JERAD

Directeur Général Adjoint Commercial: KHALED CHELLY

Directeur Général Adjoint Technique : CHIHEB BEN AHMED

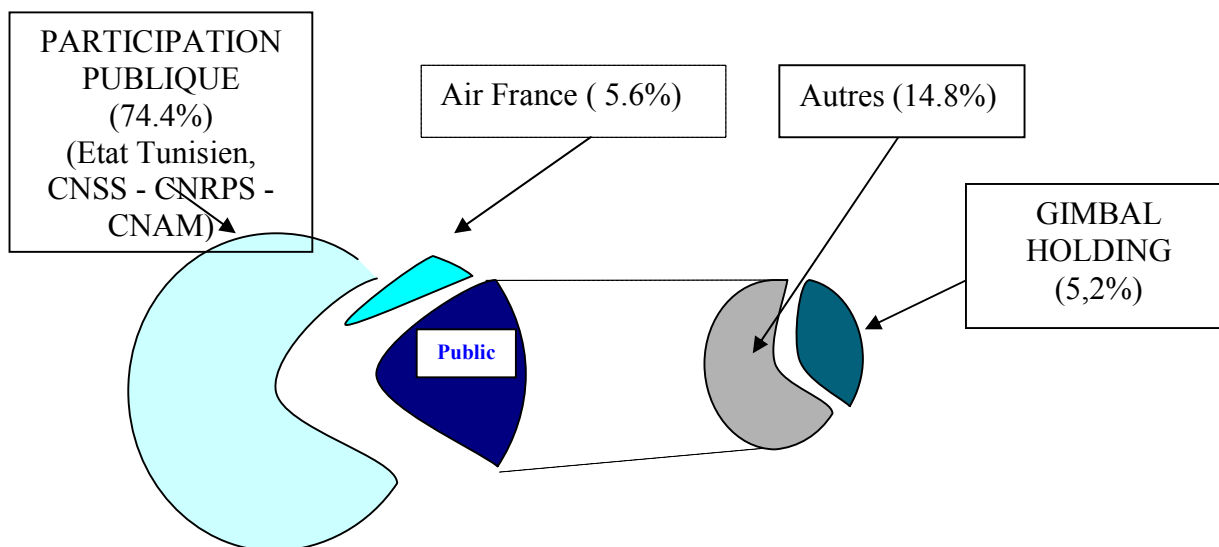
Secrétaire Général : NEJIA GHARBI

MANAGEMENT (En 2012)

	Du 01/01/2012 au 28/02/2012	Du 01/03/2012 au 31/12/2012
Président Directeur Général	MOHAMED THAMRI	RABAH JERAD
Directeur Général Adjoint Commercial	RIDHA CHIKHROUHOU	KHALED CHELLY
Directeur Général Adjoint Technique		CHIHEB BEN AHMED
Secrétaire Général	FETHI JEBARA	NEJIA GHARBI

DATE DE DEMARRAGE DE L'ACTIVITE: 21/10/1948

CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2012: 106 199 280 DT

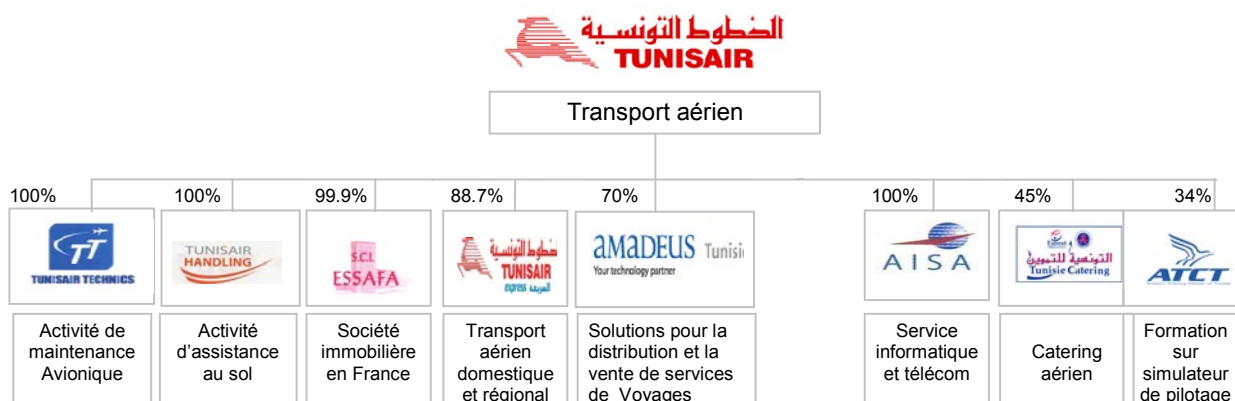


EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

© ilboursa.com TUNISAIR Dernier cours : 1,30 (+1,56%) Variation période: -24,86%



STRUCTURE DU GROUPE TUNISAIR



LA FLOTTE DE TUNISAIR

La flotte de TUNISAIR compte 36 appareils : 23 Airbus, 12 Boeing et un ATR42 (hors service).

Type d'avion	Nombre	Mode de financement
A320	15	11 en propriété 4 en Leasing Financier
A319	2	En propriété
A319ER	2	1 en Leasing Financier 1 par Emprunt bancaire
A300-600	3	En propriété
B737-500	4	En propriété
B737-600	7	1 en Leasing Financier 6 En propriété
B737-700	1	En propriété
A340	1	Emprunt bancaire
ATR 42 (Hors Service)	1	En propriété

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

Les états financiers sont préparés, conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises, par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par TUNISAIR, pour l'élaboration de ses états financiers, sont les suivants :

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels informatiques, les fonds commerciaux et les droits au bail et sont amortis sur les durées suivantes :

	Durée
• Logiciels informatiques	3 ans
• Fonds commerciaux	20 ans
• Droits au bail	20 ans

L'amortissement des fonds commerciaux et des droits au bail concerne les acquisitions réalisées à partir du 1^{er} janvier 1997.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations non réévaluées sont amorties linéairement sur les durées suivantes, conformément au décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant le taux maximum des amortissements linéaires :

	Taux
• Constructions en dur	5%
• Machines, matériels et équipements industriels	15%
• Machines et équipements de chauffage et frigorifique	10%
• Equipements informatiques	33.33%
• Mobilier et matériel de bureau	20%
• Partie durable des avions et des réacteurs	5.56%
• Plein potentiel des avions	20%
• Plein potentiel des réacteurs	33.33%
• Matériels de cuisine et buanderie	20%
• Tapis, rideaux, éléments et aménagements décoratifs	20%
• Matériel roulant	20%
• Autres machines, matériels et équipements	15%

Méthode des composants:

La méthode des composants consiste à défalquer l'avion en trois composants significatifs à savoir :

- La partie durable des avions et des réacteurs qui est amortie sur une durée de 18 ans

- Le plein potentiel des cellules des avions qui est amorti et remplacé sur un cycle qui varie de 6 à 12 ans selon le type d'avion.
- Le plein potentiel des réacteurs qui est amorti et remplacé sur un cycle en heures de vol qui varie de 5000 à 27000 HV selon le type de réacteur.

Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage.

Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

Stocks :

- Les stocks font l'objet d'un inventaire physique en fin d'année.
- Les stocks sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés calculés à chaque entrée.

Provisions pour créances douteuses :

Les créances des clients en compte non recouvrées pour une période dépassant 12 mois, par rapport à la date de clôture, sont reclassées en créances douteuses et sont totalement provisionnées, tout en tenant compte des événements intervenus avant l'arrêté définitif des états financiers et ce conformément à la NCT 14.

Dettes et créances en monnaies étrangères :

Les créances et dettes d'exploitation en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change IATA. Elles sont converties à la fin de la période au cours de change de la Banque Centrale de Tunisie et ce conformément à la NCT 15.

Le traitement des pertes et des gains de change se présente comme suit :

- Les pertes et les gains de change, réalisés lors du règlement des créances et des dettes en monnaies étrangères, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice et sont inscrits parmi les autres gains et pertes ordinaires.
- Les pertes et les gains de change latents, résultant de la conversion des dettes et des créances à court terme au taux de change de la date de clôture, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice en contrepartie des comptes de tiers concernés.
- Les pertes et gains de change latents, résultant de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portés au compte «Ecart de conversion » et sont résorbés linéairement sur la durée restante du crédit.

Réserves pour fonds social :

Les comptes relatifs au fonds social sont traités et présentés en comptabilité conformément aux dispositions de la NCT 2 relative aux capitaux propres.

La norme préconise le traitement suivant :

- ❖ Le compte « Réserve pour fonds social » enregistre notamment les réserves pour fonds social lorsque le financement du fonds social est effectué par prélèvement sur le résultat de l'exercice lors de son affectation par l'assemblée ou en vertu de dispositions réglementaires.
- ❖ Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social doivent être inscrites à l'actif de la société et le montant utilisé de cette réserve doit être porté au niveau des notes aux états financiers.
Les rémunérations rattachées à ces opérations doivent venir en augmentation de la réserve pour fonds social.
- ❖ Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social doivent venir en déduction de la réserve et la nature de chaque catégorie d'opération doit être portée au niveau des notes aux états financiers.

Revenus :

Les émissions de titres de transport effectuées par la société sont initialement enregistrées dans des comptes d'attente passifs sous la rubrique « Recettes à ventiler ».

Ces émissions ne sont prises en compte pour la détermination du résultat net de l'exercice que lors de la réalisation de l'opération de transport des passagers et des marchandises ou, sinon, après une durée de 24 mois de non utilisation du titre de transport par son acquéreur.

Frais de formation:

Les frais de formation du personnel sont comptabilisés en charges de l'exercice de leur engagement. Cependant, les frais de formation du personnel navigant technique sont capitalisés en tant que charges reportées et sont amortis linéairement sur trois exercices.

NOTES AU BILAN

ACTIFS

6.1.1 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Terrains	2 844		2 845
Constructions	23 928		23 879
Constructions sur sol OACA	25 220		25 220
Constructions en cours	346		143
Matériels de transport aérien et réacteurs	1 876 616		1 711 770
Matériels de transport aérien en cours	216 326		269 151
Equipement de rechange avionique	51 593		47 086
Matériels d'exploitation	3 971		3 971
Equipements de bureau	31 273		31 161
Matériels de transport roulant	6 808		6 767
Matériels et outillages	4 525		4 289
Autres immobilisations corporelles	11 481		12 594
Autres immobilisations en cours	0		0
Total brut	2 254 931	(1)	2 138 876
Amortissements	- 1 260 903		- 1 177 040
Total net	994 028		961 836

Tableau des Valeurs Brutes des Immobilisations (en dinars)

LIBELLE	SOLDE DEB. 2012	ACQUISITION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE FIN 2012	AMORTISSEMENT	VCN
TERRAINS	2 843 331	0	0	0	2 843 331		2 843 331
CONSTRUCTIONS	49 241 096	252 078	0	0	49 493 175	40 759 812	8 733 363
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	48 202 909	3 390 150	0	0	51 593 059	24 586 511	27 006 548
AVIONS & REACTEURS	0	0	0	0	0	0	0
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	1 373 629 593	39 278 976	33 203 147	0	1 446 111 717	981 145 843	464 965 874
RG	269 642 925	22 370 491	0	-18 672 739	273 340 677	120 919 863	152 420 814
GV	65 833 659	16 490 331	74 839 651	0	157 163 644	38 787 450	118 376 194
AVANCE SUR COMMANDE DES AVIONS	271 816 630	52 552 423	-108 042 798	0	216 326 254		216 326 254
MATERIEL D' EXPLOITATION	3 971 064	0	0	0	3 971 064	3 771 604	199 460
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	6 767 344	40 352	0	0	6 807 696	5 296 740	1 510 956
MATERIEL & OUTILLAGE	4 289 108	236 673	0	0	4 525 782	3 819 948	705 834
EQUIPEMENT DE BUREAU	31 162 432	111 443	0	0	31 273 875	30 636 367	637 508
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 476 020	4 321	0	0	11 480 341	11 178 622	301 719
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 138 876 112	134 727 241	0	-18 672 739	2 254 930 615	1 260 902 760	994 027 848
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 286 503	0	0	0	4 286 503	4 152 724	133 779
TOTAL IMMOBILISATIONS	2 143 162 615	134 727 241	0	-18 672 739	2 259 217 118	1 265 055 484	994 161 627

Tableau des amortissements (en dinars)

LIBELLE	SOLDE DEBUT 2012	DOTATION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE 2012
CONSTRUCTIONS	39 046 612	1 713 200	0	0	40 759 812
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	19 928 081	4 658 431	0	0	24 586 511
AVIONS & REACTEURS	0	0	0	0	0
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	939 540 732	41 605 111	0	0	981 145 843
REVISIONS GENERALES	103 037 732	36 554 871	0	-18 672 739	120 919 863
GRANDES VISITES	22 509 879	16 277 571	0	0	38 787 450
MATERIEL D' EXPLOITATION	3 587 121	184 483	0	0	3 771 604
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	4 422 949	873 791	0	0	5 296 740
MATERIEL & OUTILLAGE	3 647 066	172 882	0	0	3 819 948
EQUIPEMENT DE BUREAU	30 288 458	347 909	0	0	30 636 367
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 032 066	146 556	0	0	11 178 622
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 128 123	24 601	0	0	4 152 724
TOTAL	1 181 168 820	102 559 405	0	-18 672 739	1 265 055 487

6.1.2 Immobilisations financières :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Obligations et bons à long terme	997		997
Prêts	20 136		22 937
Titres de participation	153 816	(2)	153 813
Autres immobilisations	2 536		2 439
Total brut	177 485		180 186
Provision pour dépréciation des titres de participation et des prêts	-62 081		-48 602
Total net	115 404		131 584

(2) Les participations de Tunisair sont essentiellement des parts dans le capital de ses filiales. Le portefeuille est réparti entre Valeurs locales et Valeurs étrangères.

Les valeurs locales sont détaillées dans le tableau suivant (en dinars):

Société	Nombre d'actions	val nominale de l'action	Valeurs d'acquisitions CMP	valeurs	Provisions		Variation
					31/12/2012	31/12/2011	
TUNISAVIA	320 729	10	2,291	734 770	0	0	0
TUNISAIR HANDLING	240 958	100	100	24 095 840	2 008 162	0	2 008 162
TUNISAIR TECHNICS	826 010	100	99,613	82 281 000	24 958 252	20 569 277	4 388 957
Tunisair Express	322 673	55	63	20 347 015	20 347 015	14 207 819	6 139 195
Amadeus Tunisie	3 500	120	100	350 000	0	0	0
Aviation IT Services Africa	36 000	10	0,069	5 000	2 500	2 500	0
Tunisie Catering	54 000	100	100	5 400 000	4 582 242	3 404 376	1 177 866
ATCT	59 500	100	100	5 950 000	304 380	539 092	-234 711
Tunis Convention Bureau	50	100	100	2 000	5 000	5 000	0
Tunisie Tradenet	1 000	100	100	100 000	0	0	0
STUSID	1 250	100	100	125 000	0	0	0
STT de Tabarka	400	25	25	10 000	10 000	10 000	0
Société Protunisia	400	10	10	4 000	4 000	4 000	0
Compagnie Tunisienne de navigation	25 867	10	2,066	53 450	0	0	0
CERA	100	10	10	1 000	0	0	0
Foire Internationale de Tunis	450	32	50	22 500	0	0	0
SEPTH	4400	10	9.091	40 000	3 674	3 674	0
SNR	2900	5	5	14 500	0	0	0

Société El Fouladh	18 000	5	0,833	15 000	15 000	15 000	0
SOTUTOUR	472	100	100	47 200	47 200	47 200	0
Société Gammarth en liquidation	200	10	10	2 000	0	0	0
SAGEP	60	10	10	600	600	600	0
SODIS	17 142	10	5,6	95 710	0	0	0
			TOTAL 1	139 699 981	52 289 025	38 809 538	13 479 488

Les valeurs Etrangères sont détaillées dans le tableau suivant :

Société	Nombre	val nominale	Valeurs	valeurs	Provisions		Variation
	d'actions	de l'action (EUR/USD)	d'acquisitions (EUR/USD)	historiques (TND)	31/12/2012	31/12/2011	
SCI-ESSAFA	999	4 321 €	4 321 €	7 264 285	0	0	0
Muritania Airways	275 400	18,46 \$	18,46 \$	6 565 519	6 565 519	6 565 519	0
SITA-BELGE	41	5 €	5 €	389	0	0	0
SITA - NV	193 769		1,034 \$	286 034	0	0	0
			TOTAL 2	14 116 227	6 565 519	6 565 519	0
			TOTAL 1+2	153 816 208	58 854 489	45 375 057	13 479 488

6.1.3 Autres actifs non courants :

Cette rubrique enregistre essentiellement les écarts de conversion constatés sur les emprunts contractés en devises étrangères :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Ecarts de conversion	25 656	(1)	20 135
Frais de formation	3 859		8 872
Total	29 515		29 007

(1) Les écarts de conversion se présentent comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Ecarts de conversion Actif	33 925		26 604
Résorptions	-8 269		-6 469
Total	25 656		20 135

Le solde de ce poste comprend les pertes de change latentes résultant de l'actualisation des échéances à long terme des emprunts et avances pour financement des avions libellés en devises étrangères.

L'augmentation du solde de ce poste revient à l'augmentation des taux de change BCT de 5.64% pour l'euro (passant de 1.9383 à 2.0476) et de 3.42% pour le dollar (passant de 1.4993 à 1.5506).

6.1.4 Clients et comptes rattachés :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Clients ordinaires	84 477		33 177
Clients douteux	114 855		108 720
Total brut	199 332		141 897
Provisions	-114 855	(1)	-108 720
Total net	84 477		33 177

(1) Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Clients locaux	5 891		6 176
Administration	6 880		6 067
Administration étranger en Tunisie	126		37
Clients refoulées	1 737		1 714
Agence de voyage et tours opérateurs	10 435		9 126
Clients à l'étranger	17 332		14 915
Compagnie non clearing	51 944		50 176
Fret	123		122
Client en cours d'apurement	20 387		20 387
Total net	114 855		108 720

6.1.5 Autres actifs courants :

Ce compte s'analyse comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Personnel et comptes rattachés	19 336		18 264
Etat et collectivités publiques	71 843	(1)	90 853
Débiteurs divers	15 293		15 611
Divers autres actifs courants	118 718	(2)	77 569
Total brut	225 190		202 297
Provisions	-49 014		-51 493
Total net	176 176		150 804

(1) La rubrique Etat et collectivités publiques se détaille comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
ETAT crédit de TVA	70 348		78 777
ETAT crédit d'impôt	528		10 888
TVA à l'étranger à récupérer	967		859
Ristourne TFP	-		329
Total	71 843		90 853

(2) Divers autres actifs courants :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Créance Tunisair Technics	62 577		13 981
Ventes BSP à encaisser	33 177		37 220
Charges constatées d'avance	1 653		3 145
Autres	21 311		23 223
Total	118 718		77 569

6.1.6 Placements et autres actifs financiers :

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Echéances à court terme sur prêts	10 412		9 570
Echéances impayées	2 480		2 480
Intérêts courus à recevoir	815		793
Total brut	13 707		12 843
Provision pour dépréciation des prêts	-2 480		-2 480
Total net	11 227		10 363

6.1.7 Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Placements à court terme	20 001		20 637

Effets	21		62
Banques	69 245		72 273
Caisses	248		244
Total	89 515		93 216

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

6.1.8 Capitaux propres :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2012</u>
Capital social	106 199	(1)	106 199
Réserve légale	10 620		10 620
Autres réserves et fonds d'investissement	462 807		463 239
Autres capitaux propres	20		71
Modifications comptables	926		-23 465
Résultat reporté	-148 048		9 841
Total net	432 524		566 505
Résultat de l'exercice	-125 799		-134 425
Total capitaux propres avant affectation	306 725		432 080

(1) Le capital social de la compagnie est réparti comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2012</u>
ETAT TUNISIEN	68 882		68 882
CNSS (participation publique indirecte)	4 242		4 242
CNAM (participation publique indirecte)	1 772		1 772
CNRPS (participation publique indirecte)	4 138		4 138
AIR France	5 926		5 926
PETITS PORTEURS	21 239		21 239
Total	106 199		106 199

(*) Conformément au décret 2009-2211 du 20 juillet 2009, accordant à la société « Tunis air » les avantages fiscaux prévus par l'article 52 du code d'incitations aux investissements, cette dernière bénéficie de l'exonération de l'impôt sur les sociétés pendant 5 ans au titre des bénéfices réalisés durant la période allant de 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013. Pour le bénéfice de l'avantage fiscal, la société « Tunis air » doit inscrire les bénéfices exonérés dans un compte de réserve à régime spécial au passif du bilan en vue de leur emploi dans la réalisation d'investissements au sein d'elle-même. La société « Tunis air » est tenue de payer l'impôt sur les sociétés dû et non acquitté majoré des pénalités de retard prévues par la législation fiscale en vigueur en cas de non respect des conditions énumérés par le présent décret.

Tableau de variation des capitaux propres (en millier de dinars)

	CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2012	Affectation en réserve	affectation du résultat reporté	Variation des aut. capitaux propres	Résultat 2012	Modifications comptables	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2012
Capital social	106 199						106 199
Réserve légale	10 620						10 620
Autres réserves et fonds d'investissement	463 239	-433					462 806
Autres capitaux propres	71			-51			20
Modifications comptables	-23 465		23 465			926	926
Résultat reporté	9 841		-157 889				-148 048
Résultat de l'exercice (2011)	-134 425		134 425		-125 799		-125 799
Total capitaux propres avant affectation	432 080	-433	0	-51	-125 799	926	306 724

Le bilan du fond social se détaille comme suit :

RESSOURCES		EMPLOIS	
SOLDE AU 31/12/2011	2 402	Primes fin de carrière	1 343
cotisation social et solidarité	1 340	Allocations scolaires	505
Remboursement prêt	1 981	Remboursement fonds de solidarité	1 049
Autres ressources	216	Remboursement cotisation F.S	543
Loisirs	20	Restauration et dons	431
Participation des filiales	595	Prêts accordés au personnel	2 633
Total ressources	6 554	Total emplois	6 504
		SOLDE au 31/12/2012	50

6.1.9 Emprunts :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Emprunts financement Boeing	-	2 441
Emprunts financement Airbus	382 405	349 727
Total	382 405	352 168

6.1.10 Provisions pour risques et charges :

Le détail de cette rubrique est résumé dans le tableau suivant :

	<u>2012</u>	<u>2012</u>
Provisions pour risque fournisseurs débiteurs	7 544	9 110
Provisions pour redevances OACA	44	44
Provisions pour affaires prud'homales	4 766	3 859
Provisions pour litiges commerciaux	3 015	3 644
Provisions pour pénalité de retard CNSS	19 176	14 700
Total	34 545	31 357

6.1.11 Autres passifs non courants :

	<u>2012</u>	<u>2012</u>
Ecart de conversion	13 995	22 981
Résorptions	-3 686	-7 660
Total	10 309	15 321

6.1.12 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2012</u>
Fournisseurs locaux d'exploitation	227 689	78 914
Fournisseurs étrangers d'exploitation	23 582	40 250
Fournisseurs- Compagnies Aériennes	690	-
Fournisseurs locaux d'immobilisation	378	792
Fournisseurs étrangers d'immobilisation	1 928	26 017
Fournisseurs, factures non parvenues	18 487	13 783

Fournisseurs, retenues de garantie	121		340
Fournisseurs, intérêts courus	-64		-64
Fournisseurs, avances et acomptes	-6 679		-5 554
Fournisseurs, reports solde créditeurs non mouvementés depuis 94	2 071		2 071
Total	268 203		156 549

6.1.13 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2012</u>
Créditeurs divers	196 689		123 375
Titres de transport non encore honorés	69 360	(1)	65 987
Personnel et comptes rattachés	25 618		22 070
Etat et collectivités publiques	7 911		6 679
Actionnaires, dividendes à payer	235		235
Divers autres passifs courants	4 098		12 064
Total	303 911		230 410

(1) Le poste recettes billets et LTA non encore honorés enregistre les billets et les LTA vendus à compter du 1^{er} janvier 2011 mais non encore utilisés au 31 décembre 2012.

6.1.14 Autres passifs financiers :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2012</u>
Echéances à moins d'un an sur emprunts	196 285		157 162
Intérêts courus et non échus sur emprunts	1 719		38 633
Total	198 004		195 795

NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

6.2.1 Revenus :

Le chiffre d'affaires se détaille comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Revenus de l'activité de transport	1 113 758	(1)	926 147
Revenus de l'activité d'assistance aux cies. aériennes	3 548		3 731
Total	1 117 306		929 878

(1) Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Transport des passagers et de bagage	1 093 242	(i)	904 081
Transport du fret et de la poste	20 516		22 066
Total	1 113 758		926 147

(i) Le détail de ce poste se présente comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Revenus activité « régulier et supplémentaire »	820 229		637 172
Redevances d'embarquement et de sécurité collectées	124 507		103 527
Revenus activité « Charter » et frètement	148 506		163 382
Total	1 093 242		904 081

6.2.2 Autres produits d'exploitation :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Commissions sur ventes des titres de transport	1 097		1 407
Produits des comptes de réconciliation	13 247	(1)	16 770
Produits sur émissions des LTA	10 298		10 482
Produits des redevances pour concession VAB	13 652		12 028
Pénalité sur remboursement billets	7 931		5 995
Divers autres produits	1 757		2 249
Total	47 982		48 931

(1) La rubrique « Produits des comptes de réconciliation » enregistre principalement les billets et les LTA vendus avant 1^{er} janvier 2011 n'ayant pas été utilisés au 31 décembre 2012.

6.2.3 Achats d'approvisionnements consommés :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Carburant avions	350 159		282 534
Approvisionnements catering	28 772		17 496
Autres approvisionnements consommés	2 565		6 335
Total	381 496		306 365

6.2.4 Charges de personnel :

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Personnel au sol	98 279		88 740
Personnel navigant technique	51 472		51 262
Personnel navigant commercial	31 663		28 152
Total	181 414		168 154

6.2.5 Dotations aux amortissements et aux provisions :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Dotations aux amortissements	106 191	(1)	93 141
Dotations aux provisions	13 693	(2)	15 740
Reprises sur provisions	-1 121		-1 216
Total net	118 763		107 665

(1) Les dotations aux amortissements se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	102 503		90 003
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	56		125
Dotations aux résorptions des charges à répartir	4 455		3 834
Transfert de charges d'amortissement	-823		-821
Total	106 191		93 141

(2) Les dotations aux provisions se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Dot. aux provisions pour créances douteuses	7 256		8 126
Dot. aux provisions p/risques et dépréciation d'actif	6 437		7 614
Total	13 693		15 740

6.2.6 Redevances aéronautiques :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Redevances de survol	89 992		77 698
Redevances d'atterrissage	42 300		35 781
Redevances d'embarquement	123 373		97 881
Diverses autres redevances	70 010		53 414
Total	325 675		264 774

6.2.7 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Assurance des avions	11 424		10 505
Diverses autres charges d'exploitation	78 219	(1)	59 480
Total	89 643		69 985

(1) Diverses autres charges d'exploitation :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Loyers	4 851		6 320
Publicité	5 831		5 168
Prestation informatique	14 326		9 180
Documentation	3 456		2 749
Hébergement	8 920		5 977
Frais de transport (réacteurs, pax, fret, PN..)	3 767		3 175
Autres	37 068		26 911
Total	78 219		59 480

6.2.8 Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Intérêt des emprunts pour acquisition d'immo.	13 024		11 158

Dot. aux prov. pour dépréciation d'éléments financiers	13 714		30 762
Autres charges financières	1 588		198
Total	28 326		42 118

La variation du poste « Dotation aux provisions pour dépréciation d'éléments financiers » s'explique par la dépréciation de la participation de TUNISAIR dans ses filiales :

- TUNISAIR TECHNICS : 4 MD.
- TUNISAIR EXPRESS : 6 MD.
- TUNISIE CATERING : 1 MD.
- TUNISAIR HANDLING : 2 MD.

6.2.9 Produits des placements et autres produits financiers :

Les produits des placements ont connu une diminution, due essentiellement à la baisse des dividendes reçus des filiales d'une part et la régression d'autre part des intérêts reçus suite à leur faible taux et la diminution de l'excédent de trésorerie.

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Intérêts des placements à court terme	1 217		1 671
Revenus des Emprunts Obligataires	116		100
Intérêts des dépôts bancaires à terme	559		1 057
Rémunération des comptes bancaires	397		246
Revenus des Prêts à long terme	-		185
Dividendes des entreprises, filiales	6 391		5 233
Dividendes des entreprises, non filiales	142		146
Divers autres produits des placements	204		227
Total	9 026		8 865

6.2.10 Gains de Change et Autres gains ordinaires :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Gains de change	26 229		14 849
Produits nets sur cessions d'immobilisation et autres Gains sur éléments non récurrents ou exceptionnels	46		536
Reprises sur amortissements et provisions	5 718		516
Produits divers ordinaires LIMOCA	3 133		-1 759
Divers autres gains ordinaires	52		54
Total	35 178		14 196

6.2.11 Pertes de change et autres pertes ordinaires :

Les pertes de change et autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Pertes de change	29 515		22 413
Charge diverses ordinaires LIMOCA	2 760		177
Autres charges diverses ordinaires	130		2 988
Total	32 405		25 578

6.2.12 Effets des modifications comptables :

Les effets des modifications comptables au titre de l'exercice 2012 accusent un solde positif pour une valeur de 0.9 MD relatif au :

- redressement des produits IATA 2011 (-1MD)
- et la reprise sur les prestations informatiques AISA (+1.9)

NOTES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de codes spécifiques à tous les comptes, généraux ou particuliers, mouvementés dans les journaux de trésorerie : Banques, C. C. P et Caisses.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

6.3.1 Flux de trésorerie liés à l'exploitation :

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont essentiellement issus:

- 1/ Des rentrées de fonds découlant de la vente de billets de transport et de «LTA » par les agences locales et à l'étranger.
- 2/ Des rentrées de fonds provenant de l'assistance commerciale et technique des compagnies tierces, collectées par Tunisair.
- 3/ Des encaissements provenant des commissions perçues sur les ventes de titres et des divers autres revenus.
- 4/ Des règlements de facturation de biens et de services fournis par des fournisseurs ou des créiteurs divers.
- 5/ Des paiements au personnel ou pour leurs compte.
- 6/ Des rentrées et sorties de fonds vis-à-vis des compagnies d'assurance.
- 7/ Des intérêts versés y compris les intérêts sur emprunts.
- 8/ Des paiements d'impôts sur les bénéfices et divers autres impôts et droits.

6-3-1-1 : Les encaissements reçus des clients se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Encaissements des clients en Tunisie	204 948		158 339
Encaissements des clients à l'étranger	391 930		331 729
Encaissements des Ventes B. S. P	517 914		430 571
Total net	1 114 792		920 639

6-3-1-2 : Cette rubrique renferme les postes suivants :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
--	-------------	--	-------------

Sommes versées aux fournisseurs	-831 806		-653 859
Sommes versées au personnel	-197 408		-153 244
Total	-1 029 214		-807 103

6.3.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement :

Les mouvements de trésorerie liés aux activités d'investissement comprennent essentiellement :

- Les décaissements effectués pour l'acquisition des avions, des réacteurs et des équipements avioniques, du matériel d'exploitation en piste et d'autres immobilisations corporelles.
- Les décaissements réalisés pour l'acquisition de titres de participation.
- Les prêts accordés à long et moyen termes.
- Les encaissements découlant du remboursement de prêts, de la cession d'obligations et de participations ainsi que les intérêts et les dividendes reçus.

6-3-2-1 Les sommes versées aux fournisseurs pour l'acquisition des immobilisations se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Fournisseurs étrangers d'immobilisation	59 205		50 824
Fournisseurs locaux d'immobilisation	1 033		20 038
Total	60 238		70 862

6.3.3 Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Gain de change	6 282		5 593
Pertes de change	-10 108		-7 442
Total	-3 826		-1 849

NOTES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.4.1 Engagements donnés :

Les engagements donnés se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Crédits documentaires ouverts et non utilisés	6 504		8 984
Cautions données	1 991		2 090
Total	8 495		11 074

6.4.2 Engagements reçus :

Les engagements reçus se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Garanties bancaires reçues	383		23
Cautions reçues	3 154		2 984
Total	3 537		3 007

**Messieurs les Actionnaires
de la Société Tunisienne de l'Air
« TUNISAIR. SA » - Tunis**

**Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers
arrêtés au 31 Décembre 2012.**

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 Octobre 2010, nous avons procédé à l'audit des états financiers de la société tunisienne de l'air « TUNISAIR. SA », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de **1 504 102 KDT**, une situation nette positive de **306 725 KDT** et un résultat déficitaire de **125 799 KDT** ont été arrêtés par votre conseil d'administration et relèvent de sa responsabilité.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les organes de direction et d'administration de votre société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1. Recettes commerciales

L'examen des comptes clients nous a permis de constater que les procédures de contrôle interne adoptées au niveau de la gestion des recettes commerciales présentent des risques rattachés aux multitudes d'intervenants dans le système d'émission des titres de transports, de la facturation et du contrôle des encaissements.

Cette situation ne permet pas de prévenir et de détecter les erreurs et les omissions à temps et a conduit à la persistance des comptes comptables non justifiés et non apurés depuis plusieurs exercices. Dans ce cadre, il convient de préciser que :

- i. Certains comptes d'attente rattachés aux recettes commerciales n'ont pas fait l'objet d'un suivi régulier et adéquat à la date d'arrêté des états financiers relatifs à l'exercice 2012. Il s'agit principalement des différences de caisse « 461249 » ainsi que le compte de recouvrements clients non encore identifiés « 468202 » pour **1 835 KDT**.
- ii. Certains comptes intitulés RPA-Recettes commerciales demeurent dans les livres comptables de Tunisair. SA bien que l'application n'est plus exploitée depuis l'installation de l'application RAPID au cours de l'année 2009 et ce pour des montants débiteurs de **2 443 KDT** et créditeurs de **3 298 KDT**.

3.2. Prestations informatiques A.I.S.A

Les services informatiques de Tunisair. SA sont transférés à la société filiale « AISA » au cours de l'exercice 2008 et ce suivant un contrat d'externalisation signé en date du 26 Juin 2008. Ce contrat définit les termes et conditions auxquels Tunisair. SA transférera à « AISA » l'ensemble de ses fonctions informatiques afin que cette dernière lui fournisse les services et procédera à la mise à niveau de son système informatique conformément au Schéma Directeur Informatique « SDI ».

Le montant total des paiements effectués depuis cette date au 31 Décembre 2012 est estimé à **55 155 KDT**.

Les charges relatives aux prestations informatiques AISA comptabilisées chez « Tunisair. SA » au titre de l'année 2012 s'élèvent à **13 604 KDT**.

Le montant des avances payées par « Tunisair. SA » à la société « AISA » est inscrit au niveau des comptes d'avances au 31 Décembre 2012 s'élève à **16 003 KDT**.

L'audit des comptes réciproques de la société « Tunisair. SA » avec sa filiale « AISA », nous a permis de relever des insuffisances susceptibles d'impacter la réalité des prestations effectuées par « AISA » au profit de « Tunisair. SA » et les règles de distinction entre les comptes de charges et les comptes d'immobilisations.

Par ailleurs, le non respect des procédures définies par le contrat d'externalisation, l'absence d'un système de comptabilité analytique chez « AISA » et le défaut d'élaboration d'un cahier de charges clair et complet avant l'engagement de certains projets (ERP, BPR ...) ne nous permettent pas d'avoir une assurance quant à la réalité des projets informatiques engagés à ce jour par « Tunisair. SA ».

3.3. Traitement comptable des redevances aéroportuaires

Les redevances aéroportuaires collectées par « Tunisair. SA » auprès des passagers sont comptabilisées parmi les revenus. Celles facturées par les entreprises aéroportuaires et supportées par « Tunisair. SA » sont constatées en charges.

Ce traitement comptable crée des distorsions entre les charges et les produits et affecte indûment la situation nette et les passifs de la société.

4. Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve de l'incidence des questions évoquées ci-dessus, les états financiers de la société Tunisienne de l'Air « Tunisair. SA », annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société au 31 Décembre 2012,

ainsi que sa performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

5. Paragraphes d'Observations

Sans mettre en cause notre opinion, nous attirons l'attention sur les points suivants :

5.1. Avions présidentiels

Comme il est indiqué dans nos précédents rapports, le matériel de transport aérien de la société « Tunisair. SA », comprend deux avions présidentiels hors plan de vol et hors stratégie commerciale à la date de notre intervention, un Boeing B737-700 acquis en 1999 et un Airbus A340-500 acquis en 2009, dont le coût global d'acquisition est estimé respectivement à **54 089 KDT** et à **251 462 KDT**.

D'un autre côté, il convient de préciser que les charges dont principalement les dotations aux amortissements relatives à ces deux appareils, sont estimées à **17 409 KDT** au titre de l'exercice 2012.

Les produits relatifs à la mise à disposition de l'avion spécial de la société (Boeing 737-700) « Tunisair. SA » au profit de la présidence de la République sont estimés forfaitairement à **50.000 USD** par heure de vol. Le montant facturé pour l'année 2012 suite à cette mise à disposition est de l'ordre de **3 461 KDT**.

5.2. Situation avec l'O.A.C.A

Comme il est indiqué dans nos précédents rapports, l'examen du compte de l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports « OACA », nous a permis de relever des écarts au niveau des soldes réciproques se rattachant à diverses prestations et facturations concernant l'exercice 2012 et les exercices antérieurs. De plus, nous avons constaté qu'aucune provision n'a été constatée par la société « Tunisair. SA » pour couvrir le risque au titre du retard de paiement des dettes de l'« O.A.C.A » et du respect des conditions des concessions tarifaires octroyées par cette dernière, qui se présentent comme suit :

- ✓ Provision pour pénalités de retard sur les dettes de l'O.A.C.A au titre de l'exercice 2012 pour un montant de **2 608 KDT** et au titre des exercices antérieurs de l'ordre de **19 503 KDT**.
- ✓ Provision pour pénalités de retard sur les redevances impayées par « Tunisair. SA » redevables par la société « TUNISIE CATERING » pour un montant estimé de **12 495 KDT** au titre de l'exercice 2012 et antérieurs.
- ✓ Provision pour déchéance des concessions tarifaires pour un montant de **3 970 KDT**.

Toutefois, il convient de signaler ce qui suit :

1- Le procès verbal établi entre les deux parties et le Ministère de Transport portant entre autre sur la régularisation des comptes réciproques des deux organismes, en date du 02 août 2012, prévoit ce qui suit :

- ✓ Gel des dettes O.A.C.A au 30 juin 2012 et l'examen des propositions d'apurement en Conseil des Ministres dans le cadre d'une éventuelle restructuration de la société « Tunisair. SA » ;
- ✓ Abandon des intérêts de retard au 30 Juin 2012 ;
- ✓ Poursuite de l'application de la même concession tarifaire accordée à Tunisair par l'O.A.C.A.

Ces avantages accordés à la société Tunisair sont tributaires de :

- L'accord du Gouvernement Tunisien;
- La publication d'un décret portant abandon de ces pénalités de retards.

2- Dans ce cadre il convient de signaler que l'accord du Gouvernement Tunisien est satisfait en date du 02 Avril 2013 et ce selon le procès verbal du Conseil des Ministres correspondant. De plus et dans le cadre du renforcement de l'appui de l'Etat Tunisien au redressement de la situation financière de la société Tunisair, il a été décidé en Conseil des Ministres entre autre ce qui suit:

- Prise en charge par l'Etat Tunisien des dettes du groupe TUNISAIR vis à vis de l'O.A.C.A et ce à concurrence de **165 000 KDT**.
- Etablissement d'un projet de décret se rapportant à l'abandon des intérêts de retards prévus par l'article 29 du décret n°1993-1154 du 17 Mai 1993 tel que abrogé par le décret n°2008-101 du 16 janvier 2008 relatif aux redevances d'aéroport et de services de navigations aérienne.

A la date de rédaction de ce rapport, le projet de décret n'a pas été mis à notre disposition.

5.3. Mauritania Airways

En vertu d'un jugement du tribunal de Commerce de Nouakchott - Mauritanie, en date du 08 mars 2012, sous le n° 26-2012, la société « Mauritania Airways » est déclarée en état de cessation de paiement avec effet du 01 Janvier 2011 et un Syndic de la liquidation est désigné à cet effet.

Au cours de l'exercice 2012, la société « Tunisair.SA » a fait opposition sur les produits de la liquidation entre les mains du syndic de la liquidation par les voix réglementaires.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que la société « Tunisair. SA » a établi en 2013 des factures complémentaires au titre de l'année 2012 pour Mauritania Airways pour un montant total de l'ordre de **2 779 KDT**.

Compte tenu de cette situation, les valeurs d'actifs (Participation, créances et autres) de la société « Mauritania Airways » dans les livres de la société « Tunisair.SA » d'un montant égal à **54 444 KDT** sont provisionnées à concurrence de **54 363 KDT** au 31 Décembre 2012.

5.4. Révélation au Procureur de la République

En application des dispositions de l'Article 270 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons révélé au Procureur de la République, en date du 12 Septembre 2013, certains faits qui pourraient être délictueux et qui ont été mis en évidence par nos travaux d'audit. Ils se rapportent essentiellement à :

- Des montants payés à la société « AISA » jusqu'au 31 Décembre 2012 s'élevant à **55 155 KDT** suivant un contrat d'externalisation conclu en date du 26 Juin 2008 afin de procéder à la mise à niveau du système informatique de « Tunisair. SA ».

D'autre part, il convient de signaler, que certains faits qui pourraient être délictueux ont été dénoncés par nos soins au cours des exercices antérieurs et d'autres affaires ont été dénoncées par la société « Tunisair. SA » et se présentent comme suit :

- Des rémunérations servies et d'autres avantages accordés aux membres de la famille du Président déchu ;
- La mise à la disposition de la Présidence de la République de deux avions hors plan de vol et hors stratégie commerciale dont les charges qui se rapportent principalement aux dotations aux amortissements, aux charges financières ainsi qu'aux pertes de change sont estimées à **15 702 KDT** au titre de l'exercice 2010 et à **10 193 KDT** au titre de l'exercice 2011, alors que les produits y afférents se chiffrent à la somme de **400 KDT** par exercice comptable.
- La transaction de cession des actions UIB à l'encontre de l'ancien Président directeur général de la société « Tunisair. SA ».
- Les dépenses présidentielles VIP à l'encontre de l'ancien président de la république Tunisienne.
- L'indemnisation d'un accident de travail fictif au profit d'un agent de la société et à l'encontre de l'ancien président de la république tunisienne.
- L'acquisition de 27 IPAD.

Selon les documents mis à notre disposition par la société « Tunisair. SA », ces affaires suivent leurs cours normal et des expertises sont déjà ordonnées par les Tribunaux compétents.

Par ailleurs, d'autres affaires de corruption et de malversation ont été déclenchées courant l'exercice 2012 par la commission d'investigation contre la corruption et les malversations « CICM ».

5.5. Restructuration du groupe « TUNISAIR »

Suite aux événements exceptionnels qu'a vécu la Tunisie en Janvier 2011, un accord a été conclu entre la direction de la société «Tunisair. SA» et l'UGTT portant sur la réintégration des sociétés filiales «Tunisair Handling», «Tunisair Technics», «Tunisair Express» ainsi que l'activité Catering au sein de la société mère et l'application du statut de cette dernière à tout le personnel du groupe.

Dans ce cadre il a été décidé en date du 3 décembre 2012 de mettre en place une commission qui sera chargée de définir les actions et les démarches à entreprendre pour la mise en œuvre de cette restructuration.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que la société « AISA » est devenue à partir du mois de Novembre 2012 une filiale détenue à 100 % par Tunisair et ce suite à l'acquisition de la totalité des actions composant son capital social. Toutefois, cette transaction autorisée par le Conseil d'Administration de Tunisair, n'a pas été précédée par l'accord de la CAREPP et à ce jour les formalités juridiques d'enregistrements et de publications n'ont pas été accomplies.

6. Vérifications et informations spécifiques

6.1. Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations fournies dans le rapport du Conseil d'Administration.

6.2. En application des dispositions de l'article 19 du Décret N° 2001–2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

6.3. Dans le cadre de notre audit, nous avons également procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'Article 266 du Code des Sociétés Commerciales, que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne ; elles concernent particulièrement le système d'information de gestion et les processus opérationnels connexes telles que signalées ci-dessus pour les recettes commerciales ainsi que la gestion des ressources humaines.

Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne daté du 15 Juillet 2013, qui fait partie intégrante du présent rapport, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit des comptes.

Tunis, le 13 Septembre 2013

Les Commissaires Aux Comptes

AMI Consulting
Abdelmajid DOUIRI 
Membre du Réseau

Cabinet AMTA-Raja ISMAIL
L'Administrateur Provisoire
Khaled KALIA

**Messieurs les Actionnaires
de la Société Tunisienne de l'Air
« TUNISAIR SA » - Tunis**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au
31 Décembre 2012.**

Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre société, relative à l'exercice clos le 31 Décembre 2012, et en application des dispositions des Articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Opérations réalisées relative à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 dont ci-après les principaux volumes réalisés :

- Certains membres du personnel de « TUNISAIR-S.A » sont mis à la disposition des sociétés filiales « TUNISAIR TECHNIQUES », « TUNISAIR HANDLING », et « TUNISAIR EXPRESS ». Les montants facturés et comptabilisés par « TUNISAIR-S.A » au titre de ces mises à disposition s'élèvent respectivement à 35 821 KDT, 18 339 KDT, et 244 KDT.
- « TUNISAIR TECHNIQUES » a facturé à « TUNISAIR-S.A » ses prestations relatives à l'assistance technique au titre de l'exercice 2012 pour un montant totalisant 104 790 KDT.
- « TUNISAIR HANDLING » a facturé à « TUNISAIR-S.A » ses prestations d'assistance au sol des passagers, des avions et du fret au titre de l'exercice 2012 pour un montant totalisant 18 695 KDT. Ces facturations ont été établies conformément à la convention commerciale conclue en Juin 2005 pour une durée indéterminée à compter du 1er Avril 2005 et des avenants signés au cours de l'exercice 2008.
- Certains membres du personnel de « TUNISAIR EXPRESS » sont mis à la disposition de « TUNISAIR SA ». Les montants facturés et comptabilisés à ce titre s'élèvent à 207 KDT au cours de l'exercice 2012.
- Selon la convention d'assistance commerciale conclue entre la société « TUNISAIR EXPRESS » et la société « TUNISAIR S.A », les montants facturés par « TUNISAIR EXPRESS » au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 18 635 KDT alors que ceux facturés par « TUNISAIR-S.A » totalisent 8 673 KDT.
- « TUNISAIR-S.A » a signé en 2005 une convention de prestation de formation avec la société « ATCT ». Le total des prestations de formation facturées en 2012 par l'ATCT s'élève à 1 918 KDT.
- La société « AISA » a facturé à « TUNISAIR SA » ses prestations d'assistance informatique et de télécommunication au titre de l'exercice 2012 pour un montant totalisant 13 604 KDT.

- La Société « SCI ESSAFA » à facturé des loyers pour 1 585 KDT conformément aux baux commerciaux signés avec « TUNISAIR SA ».
- « TUNISIE CATERING » a facturé à la société « TUNISAIR SA » au cours de l'exercice 2012, son assistance « Catering » pour un montant de 19 596 KDT.

2. Obligations et engagements de la société envers les sociétés du groupe

- Les dividendes encaissés ou à encaisser par « TUNISAIR-S.A » et comptabilisés au titre de l'affectation des résultats de ses filiales totalisent 6 391 KDT et se détaillent Comme suit :

Filiale	En (KDT)
ESSAFA	752
AMADEUS	5639
Total des dividendes	6 391

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

3.1 Les obligations et engagements de la Société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (Nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit (en dinars) :

- La rémunération de l'ancien Président Directeur Général est fixée par l'arrêté de Monsieur le Premier Ministre du 30 Juin 2011. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 Janvier au 28 Février 2012 est comme suit :
 - Un salaire brut de 12 130 DT ;
 - Une prise en charge des cotisations sociales et d'assurance groupe pour des montants respectifs de 2 319 DT et 86 DT;
 - Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 364 DT
 - Une voiture de fonction et un montant de 1 864 DT de carburant;
 - Des bons de restauration, des frais de téléphone et des frais ADSL pour des montants respectifs de 426 DT, 856 DT et 99 DT. (Pour les frais de téléphone et de l'ADSL jusqu'à le 31 Mars 2012).
- La rémunération du nouveau Président Directeur Général est fixée par l'arrêté de Monsieur le Président du Gouvernement du 26 Mai 2012. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 Mars 2012 au 31 Décembre 2012 est comme suit :
 - Un salaire brut de 59 500 DT ;
 - Une prise en charge des cotisations sociales et d'assurance groupe pour des montants respectifs de 11 376 DT et 430 DT;
 - Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 1 785 DT
 - Une voiture de fonction et un montant de 6 339 DT de carburant;
 - Des bons de restauration et des frais de téléphone pour des montants respectifs de 426 DT et 1 433 DT.
- La rémunération de l'ancien Directeur Général Adjoint est fixée en partie, par référence à la correspondance du secrétaire général du gouvernement datée du 19 Avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire général. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 Janvier 2012 au 01 Mars 2012 est comme suit :
 - Un salaire brut de 9 923 DT ;
 - Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de 1 897 DT et 129 DT;

- Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 298 DT
 - Une voiture de fonction et un montant de 986 DT de carburant;
 - Des bons de restauration pour un montant de 264 DT.
- La rémunération du nouveau Directeur Général Adjoint technique est fixée en partie, par référence à la correspondance du secrétaire général du gouvernement datée du 19 Avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire général. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 Mars 2012 au 31 Décembre 2012 est comme suit :
- Un salaire brut de 51 528 DT ;
 - Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de 9 852 DT et 688 DT;
 - Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 1 545 DT
 - Une voiture de fonction et un montant de 3 086 DT de carburant;
 - Des bons de restauration et des frais de téléphone pour des montants respectifs de 228 DT et 2 834 DT.
- La rémunération du nouveau Directeur Général Adjoint commercial est fixée en partie, par référence à la correspondance du secrétaire général du gouvernement datée du 19 Avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire général. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 Avril 2012 au 31 Décembre 2012 est comme suit :
- Un salaire brut de 46 660 DT ;
 - Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de 8 921 DT et 645 DT;
 - Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 1 399 DT
 - Une voiture de fonction et un montant de 4 565 DT de carburant;
 - Des bons de restauration et des frais de téléphone pour des montants respectifs de 426 DT et 1 210DT.

3.2 Les obligations et engagements de la Société envers la Direction Générale, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, se présentent comme suit (en dinars) :

	P.D.G	DGA
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	93 913*	166 794 *
TOTAL	93 913	166 794

() Dotation aux amortissements des voitures de fonction du Président Directeur Général et Directeurs généraux adjoints comprise pour des montants respectifs de 18 730 DT et 18 851 DT.*

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'Article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 13 Septembre 2013

Les Commissaires Aux Comptes

AMI Consulting
Abdelmajid DOURI
 Membre du Réseau

Cabinet AMTA-Raja ISMAIL
 L'Administrateur Provisoire
Khaled KALIA

NOTES COMPLEMENTAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1- Déficience du Système de Contrôle Interne au niveau des recettes commerciales

L'examen des comptes clients nous a permis de constater l'absence d'un système de contrôle interne efficace et des procédures adéquates de gestion des flux générés par la direction des recettes commerciales. En effet, nous avons relevé :

- Absence d'une définition claire des responsabilités ;
- Insuffisance des ressources et des moyens s'appuyant sur des systèmes d'information et des pratiques appropriées ;
- Absence d'une surveillance permanente portant sur le dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Cette situation ne permet pas de prévenir et de détecter les erreurs et les omissions à temps et a conduit à la persistance des comptes comptables non justifiés et non apurés depuis plusieurs exercices.

En effet au 31 Décembre 2012, plusieurs comptes d'attentes traitant ces flux n'ont pas pu être justifiés et suivis rigoureusement par la société, il s'agit principalement des :

- Comptes constatant les ventes cash (414XXX) ayant un solde débiteur cumulé de **658 KDT** et un montant non justifié de **2 KDT** ;
- Comptes enregistrant les ventes clients Agences de voyages et des GSA (415XXX) ayant un solde débiteur cumulé de **693 KDT** et un montant non justifié de **26 KDT** ;
- Comptes enregistrant les différences de caisses (461249) ayant un solde débiteur de **1 824 KDT**;
- Comptes recouvrements clients non encore identifiés (468202) ayant un solde créditeur cumulé de **11 KDT**;
- Comptes intitulés « RPA – Recettes commerciales » qui demeurent dans les livres comptables de la société malgré l'abandon de cette application après la mise en place d'un nouveau système « RAPID » depuis l'année 2009, ayant un solde débiteur cumulé de **2 443 KDT** et créditeurs de **3 298 KDT**.
- Certains soldes des comptes clients d'un montant de **20 386 KDT** totalement provisionnés ne sont pas toujours apurés au niveau des livres comptables à la date d'arrêté des comptes, et ce malgré la réalisation d'une mission d'apurement de ces comptes par un Bureau d'études externe.

2- Fonds social :

La société s'est conformée aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n° 2 relative aux capitaux propres et aux dispositions de la circulaire ministérielle du 14 Mars 1988 pour la comptabilisation des prêts accordés en 2007 et ultérieurs ainsi que pour la dotation de la réserve pour fonds social sur la base d'une affectation des bénéfices décidée par ses assemblées générales ordinaires.

Le traitement comptable des opérations relatives à la gestion du fonds social conclues en 2006 et antérieurs ainsi que le mode de présentation des comptes correspondants ne respectent pas les prescriptions des textes sus-indiqués. En effet, les comptes relatifs au fonds social ont été regroupés et comptabilisés parmi les immobilisations financières pour un solde compensé débiteur s'élevant à **11 470 KDT** au 31 Décembre 2007 (**9 070 KDT** au 31 Décembre 2012).

En application des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 15 Novembre 2007, cette créance correspond au montant alloué par « Tunisair SA » au fonds social et sera recouvrée par des prélèvements sur les dotations des assemblées générales de 2007 et ultérieurs de la réserve pour fonds social.

Les remboursements relatifs aux prêts pour fonds social accordés antérieurement à 2007 en principal et en intérêts sont comptabilisés au crédit de la réserve pour fonds social.

Par ailleurs, il convient de signaler qu'aucun rapport sur la situation du fonds social n'a été mis à notre disposition à la date de clôture des comptes.

3- Clients :

L'actualisation des créances en devises au cours de change du 31 Décembre 2012 a concerné 66 % du solde compensé des créances en devises.

4- Fournisseurs :

L'actualisation des dettes fournisseurs en devises au cours de change au 31 Décembre 2012 a concerné 76% des dettes en devises.

Il est à signaler que nous n'avons pas pu obtenir une réponse aux demandes de confirmation directe des soldes de la majorité des fournisseurs étrangers sélectionnés.

5- Immobilisations corporelles

Contrairement aux dispositions du paragraphe 17 de la loi n°96-112 relative au système comptable des entreprises, les immobilisations corporelles autres que le matériel de transport aérien, les réacteurs des avions et les pièces de rechange spécifiques, qui totalisent au 31 décembre 2012 en brut la somme de **51 251 KDT** et en net **1 844 KDT**, n'ont pas été inventoriées à l'effet de vérifier leur existence physique. C'est ainsi que nous ne sommes pas en mesure de cerner avec précision l'impact sur le solde des immobilisations et sur le résultat de l'exercice, de l'opération d'inventaire de ces immobilisations et des résultats de son rapprochement avec les données comptables.

6- Justification des comptes avances et prêts et rapprochement avec les données de la direction de ressources humaines

A la date du 31 décembre 2012, la société « TUNISAIR SA » n'a pas procédé au rapprochement des soldes extracomptables des prêts et avances avec les comptes comptables concernés.

Par ailleurs, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, les états extracomptables de justification du compte fonds social ne nous ont pas été communiqués.

7- Provisions CNSS

La société « TUNISAIR SA » a fait l'objet d'un contrôle comptable opérée par la caisse nationale de sécurité sociale « CNSS » au titre de la période allant du 01 Octobre 2007 au 30 Septembre 2010. Ce contrôle a abouti à un redressement des cotisations sociales pour un montant de **12 292 KDT**. Ce montant est confirmé en appel par le tribunal compétent.

A la date de clôture des comptes, la société « Tunisair SA » a procédé à la comptabilisation dudit montant parmi les effets touchant les capitaux propres (Modifications comptables) et à la comptabilisation d'une provision complémentaire au titre de l'exercice 2011 pour un montant de **2 300 KDT** et au titre de l'exercice 2012 pour **4 476 KDT**.

8- Rapport sur les opérations d'inventaire physique des stocks

La société n'a pas procédé au rapprochement des résultats de l'inventaire physique avec les données comptables des stocks totalisant en brut au 31 Décembre 2012, la somme de **3 697 KDT** et en net **3 626 KDT**.

9- Liquidation de la filiale « Mauritania Airways »

La société « Mauritania Airways » a connu des difficultés au cours de l'exercice 2010 causées par la perte d'un appareil suite à une sortie de piste, l'interdiction de vol sur l'espace européen et par conséquent à la suspension de ses activités. En date du 23 Décembre 2010, la procédure d'alerte a été entamée par le commissaire aux comptes de cette filiale vu que les pertes cumulées ont dépassé le capital social.

A ce jour, nous avons noté qu'un jugement portant le N° 26-2012 du 08 mars 2012 à Nouakchott, est prononcé pour mettre la société «Mauritania Airways » en état de cessation de paiement avec effet du 01 Janvier 2011 et pour la désignation d'un Syndic de la liquidation.

Au cours de l'exercice 2012, la société « Tunisair SA » a fait opposition sur les produits de la liquidation entre les mains du syndic de la liquidation par les voix réglementaires.

Compte tenu de cette situation, les valeurs d'actifs de la société « Mauritania Airways » dans les livres de la société « TUNISAIR SA » d'un montant estimé à **54 444 KDT** sont provisionnées à concurrence de **54 363 KDT** au 31 Décembre 2012. Le détail se présente comme suit :

- Titres de participations : 6 565 KDT
- Prêts : 442 KDT

- Comptes Clients : 47 356 KDT
- Frais personnel PNT : 81 KDT

TOTAL : 54 444 KDT

10- Travaux d'analyse et de justification

10.1- Mission d'apurement des comptes

- Certains soldes de comptes clients totalement provisionnés et comptes fournisseurs s'élevant respectivement à **20 386 KDT** et **4 260 KDT**, sont en cours d'apurement ;

- Des suspens comptables et bancaires débiteurs et créditeurs résultant principalement de la mission d'apurement d'anciens comptes, totalisant respectivement **34 379 KDT** et **29 484 KDT** et présentés en compensé parmi les autres actifs courants, sont provisionnés à concurrence de **4 895 KDT** ;

10.2- Suspens Comptables

Des décaissements et des encaissements non identifiés s'élevant respectivement à **3 861 KDT** et **3 868 KDT** figurent sur les relevés bancaires mais ne sont pas comptabilisés ;

L'aboutissement final de ces travaux pourrait avoir un impact sur le résultat de l'exercice ainsi que sur les capitaux propres de la société.

Par ailleurs, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, nous n'avons pas pu obtenir une réponse aux demandes de confirmation directe des soldes des banques locales.

AVIS DES SOCIETES

COMPLEMENT D'INFORMATIONS

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR - Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -

La Société Tunisienne de l'Air -Tunisair – publie ci-dessous les informations complémentaires aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 et publiés au bulletin du CMF n° 4441 du 18 septembre 2013.

1) Note sur les parties liées :

- Certains membres du personnel de « TUNISAIR-S.A » sont mis à la disposition des sociétés filiales « TUNISAIR TECHNICS », « TUNISAIR HANDLING », et « TUNISAIR EXPRESS ». Les montants facturés et comptabilisés par «TUNISAIR-S.A » au titre de ces mises à disposition s'élèvent respectivement à 35 821 KDT, 18 339 KDT, et 244 KDT.
- « TUNISAIR TECHNICS » a facturé à « TUNISAIR-S.A » ses prestations relatives à l'assistance technique au titre de l'exercice 2012 pour un montant totalisant 104 790 KDT.
- «TUNISAIR HANDLING » a facturé à « TUNISAIR-S.A » ses prestations d'assistance au sol des passagers, des avions et du fret au titre de l'exercice 2012 pour un montant totalisant 18 695 KDT. Ces facturations ont été établies conformément à la convention commerciale conclue en Juin 2005 pour une durée indéterminée à compter du 1er Avril 2005 et des avenants signés au cours de l'exercice 2008.
- Certains membres du personnel de « TUNISAIR EXPRESS » sont mis à la disposition de « TUNISAIR SA ». Les montants facturés et comptabilisés à ce titre s'élèvent à 207 KDT au cours de l'exercice 2012.
- Selon la convention d'assistance commerciale conclue entre la société « TUNISAIR EXPRESS » et la société « TUNISAIR S.A », les montants facturés par « TUNISAIR EXPRESS » au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 18 635 KDT alors que ceux facturés par « TUNISAIR-S.A » totalisent 8 673 KDT.
- « TUNISAIR-S.A » a signé en 2005 une convention de prestation de formation avec la société « ATCT ». Le total des prestations de formation facturées en 2012 par l'ATCT s'élève à 1 918 KDT.
- La société « AISA » a facturé à « TUNISAIR SA » ses prestations d'assistance informatique et de télécommunication au titre de l'exercice 2012 pour un montant totalisant 13 604 KDT.
- La Société « SCI ESSAFA » a facturé des loyers pour 1 585 KDT conformément aux baux commerciaux signés avec « TUNISAIR SA ».
- « TUNISIE CATERING » a facturé à la société « TUNISAIR SA » au cours de l'exercice 2012, son assistance « Catering » pour un montant de 19 596 KDT.
- Les dividendes encaissés ou à encaisser par « TUNISAIR-S.A » et comptabilisés au titre de l'affectation des résultats de ses filiales totalisent 6 391 KDT et se détaillent Comme suit :

Filiales	Montant en KDT
Filiale	En (KDT)
ESSAFA	752
AMADEUS	5639
Total des dividendes	6 391

2) Note sur les immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

	2012	2011
Logiciels	4 154	4 154
Fonds commercial	101	101
Droit au bail	32	32
Total brut	4 287	4 287
Amortissements	< 4 153 >	< 4 128 >
Total net	134	159

3) Note sur les immobilisations corporelles inutilisées et prêtes à être cédées :

Les avions prêts à être cédés sont : un Air bus 340-500, un Boeing 737-700 et un ATR 42.

Les Valeurs Comptables de l'avion A340 AU 31/12/2012 EN mDT :

A340	V Acquisition	Amort 31/12/2012	VCN 31/12/2012
Partie Durable Avion	142 602	24 613	117 988
Plein Potentiel Grande Visite	6 572	2 042	4 530
Plein Potentiel moteur	26 286	0	26 286
TOTAL AVION	175 459	26 656	148 804
AMENAGEMENT	74 840	6 828	68 012
Total	250 299	33 482	216 816

Les Valeurs Comptables de l'avion B 737-700 AU 31/12/2012 en mDT :

B737-700 BBJ	V Acquisition	Amort 31/12/2012	VCN 31/12/2012
Partie Durable Avion	44 041	35 346	8 695
Plein Potentiel Grande Visite	1 398	1 180	219
Plein Potentiel moteur	4 664	188	4 476
TOTAL AVION	50 103	36 714	13 389
Modification Avion	4 240	2 312	1 927
Total	54 343	39 026	15 317

Les Valeurs Comptables de l'ATR 42 AU 31/12/2012 (en mDT) :

ATR 42	Val. Acquisition	Amort. 31/12/2012	VCN 31/12/2012
Partie Durable Avion	2 868	714	2 136
Plein Potentiel Grande Visite	469	270	199
Plein Potentiel moteur	386	386	0
Total	3 723	1 388	2 335

4) Note sur les immobilisations acquises en leasing :

Les paiements minimaux futurs au titre de la location au 31/12/2012 se présentent comme suit :

- Paiement min à – d'un an = 12MDT
- Paiement min à + d'un an et – de 5 ans = 39MDT
- Paiement min à + de 5 an = 57MDT

5) Note sur les placements:

Voir annexe 1 ci-dessous

6) Note sur le stock :

- Les stocks font l'objet d'un inventaire physique en fin d'année.
- Les stocks sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés calculés à chaque entrée.

Le solde de ce compte se détaille comme suit (en mDt):

	2012	2011
Stock consommable catering	2 860	2 786
Stock habillement	475	445
Autres stocks consommables	361	366
Provisions	-71	-62
Total net	3 626	3 535

7) Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation figurent au niveau de la rubrique charges financières nettes au lieu de la rubrique dotations aux amortissements et aux provisions :

Par souci de refléter une image fidèle des résultats d'exploitation de la société les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation ont été maintenues au niveau de la rubrique charges financières.

Il convient, en effet, de rappeler que l'activité principale de TUNISAIR est le transport de passagers et de fret. Les placements financiers sont considérés en conséquence, comme une activité secondaire hors exploitation. C'est la raison pour laquelle la société Tunisair a qualifié toutes incidences liées à ces éléments financiers en tant que charges ou produits financiers et non en tant qu'éléments rattaché à son exploitation.

ANNEXE I - TITRES DE PARTICIPATION AU 31/12/2012 (En TND)

	Raison sociale	1.1.1.1 NOMBRE D'ACTIONS	1.1.2 Valeur nominale DE L'AC TION	Coût d'acquisition par action	Participation en nominal	Valeur historique	Pourcentage de participation	Capital social
1	TUNISAIR HANDLING	240 958	100	100	24 095800	24 095 840	100%	24 095 800
2	TUNISAIR TECHNICS	822 810 <u>G 3 200</u> 826 010	100	10 0 CMP =99,613	82 601 000	82 281 000	100%	82 601 000
3	TUNISAIR EXPRESS	40 000 38 460 38 000 19 000 60 909 910 <u>125 394</u> 322 673	55	120 55 55 55 55 55 55 CMP = 63,058	17 747 015	4 800 000 2 115 300 2 090 000 1 045 000 3 349 995 50 050 <u>6 896 670</u> 20 347 015	88,73%	20 000 035
4	AMADEUS TUNISIE	3 500	120	100	420 000	350 000	70%	600 000
5	TUNISIE CATERING	54 000	100	100	5 400 000	5 400 000	45%	12 000 000
6	ATCT	32 300 <u>27 200</u> 59 500	100	100	5 950 000	5 950 000	34%	17 500 000
7	AVIATION IT SERVICES AFRICA AISA	18 000 250 <u>G7 250</u> <u>G10 500</u> 36 000	10	0 10 0 0 CMP= 0,069	360 000	5 000	100%	360 000
8	TUNISAVIA	7 500 65 977 <u>G 253 667</u> 327 144	10	10 10 0 CMP= 2,246	3 271 440	734 770	15,35%	21 318 000
9	STUSID BANK	1 250	100	100	125 000	125 000	0,125%	100 000 000
10	COMPAGNIE TUNISIENNE DE NAVIGATION (C.T.N.)	5 345 <u>G 20 522</u> 25 867	10	10 0 CMP = 2,066	258 670	53 450	0,21%	126 000 000

11	SOCIETE DES SERVICES NATIONAUX ET DES RESIDENCES (EX-MONTAZEH GAMMARTH)	2 900	5	5	14 500	14 500	0,075%	19 291 180
12	CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES AERONAUTIQUES (C.E.R.A.)	100	10	10	1 000	1 000	6,25%	16 000
13	TUNISIE TRADE NET	1 000	100	100	100 000	100 000	5%	2 000 000
14	FOIRE INTERNATIONALE DE TUNIS	450	32	50	14 400	22 500	0,22%	6 400 000
15	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD	8 571 1 000 <u>G 7 571</u> 17 142	10	10 10 0 CMP = 5,583	171 420	95 710	0,33%	35 179 350
16	SOCIETE EL FOULADH	3 000 <u>G15 000</u> 18 000	5	5 0 CMP = 0,833	90 000	15 000	0,17%	53 339 520
17	SOTUTOUR	472	100	100	47 200	47 200	6,05%	779 300
18	SAGEP	60	10	10	600	600	0,071%	840 000
19	SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE HAMMAMET	4 000 <u>G 400</u> 4 400	10	10 0 CMP = 9,091	44 000	40 000	0,55%	7 920 000
20	SOCIETE GAMMARTH EN LIQUIDATION	200	10	10	2 000	2 000	0,27%	745 000
21	PROTUNISIA	400	10	10	4 000	4 000		-
22	SOCIETE D'EXPANSION TOURISTIQUE DE TABARKA	400	25	25	10 000	10 000		-
23	TUNISIA CONVENTION BUREAU & SERVICES EN LIQUIDATION	50	100	100	5 000	5 000	3,33%	150 000

		Raison sociale	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action	Coût d'acquisition par action	Participation en nominal	Valeur historique en TND	Pourcentage de participation	Capital social
€	1	S.C.I ESSAFA	999	4 321	4 321	4 316 679	7 264 285	99,9%	4 321 000
	2	SITA	9	5		45		0,13%	36 520
MRO	3	MAURITANIA AIRWAYS	275 400	5 000	5 000	1 377 000 000	6 565 519	51%	2 700 000 000

- Baisse du nombre d'actions détenues par Tunisair dans le capital de SITA de 41 à 9.

Par ailleurs nous avons encaissés des dividendes Amadeus Tunisie pour 4 032 382 dinars relatifs à l'exercice 2010.

Jetons de présence

Société	Montant brut	date d'encaissement
CERA	150 (2009)	4 janvier 2012
SNR	2 400 (2010)	19 janvier 2012
Amadeus Tunisie	4 000	09 octobre 2010
Tunisair Handling	5 000	09 octobre 2010
TUNISAVIA	2 500	28-12-2012
TTN	900	720 le 22-11-2012 et 180 le 11-12-2012
Total		

Dividendes

Société	Montant	date d'encaissement
FIT	4 320	05-10-2012
TUNISAVIA	138 112,966	28-12-2012
Amadeus Tunisie	4 426 081.1 (2011)	19-10 et 05-11 2012
Total		

Par ailleurs nous avons encaissé 1 185,540 dinars suite à la clôture de la liquidation de la société des magasins sous douanes « MASDO » bien que cette participation ne figure plus dans l'actif de la compagnie.